

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2018 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Monsieur Daniel Racette, maire suppléant
- Monsieur David Dumont, maire suppléant
- Monsieur André Chenail, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et Préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente.

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-02-14

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2018 et ce, avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2018
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Conformité de règlements de la Ville de Saint-Rémi au SADR
  - Règlement numéro V638-2016-00, Plan d'urbanisme
  - Règlement numéro V654-2017-00, Zonage
  - Règlement numéro V655-2017-00, Lotissement
  - Règlement numéro V656-2017-00, Construction
  - Règlement numéro V657-2017-00, Permis et certificats
  - Règlement numéro V658-2017-00, PIIA (retiré)
  - Règlement numéro V659-2017-00, Projets particuliers de construction (PPCMOI)
  - Règlement numéro V660-2017-00, Plans d'aménagement d'ensemble(PAE)
- 6.0 Projet de règlement URB-205-5-2018 modifiant le SADR
  - 6.1 Avis de motion
  - 6.2 Adoption du projet de règlement URB-205-5-2018 et le document sur la nature des modifications
  - 6.3 Assemblée publique de consultation et modification du délai
  - 6.4 Commission de consultation
- 7.0 Le sentier du paysan – demande d'aide financière FARR
- 8.0 Achats regroupés – 2018
  - Pavage et sel de déglacage
- 9.0 Rapport travail de Milieu au 31 décembre 2017
- 10.0 Correspondance
- 11.0 Varia ...
- 12.0 Période de question(s)
- 13.0 Levée de la séance ordinaire

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL** **Séance ordinaire du 10 janvier 2018**

2018-02-15

Il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue le 10 janvier 2018 tel que rédigé.

### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

2018-02-16

Il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer.

## LISTE DES COMPTES

1.	IGA Extra Primeau	75,21\$
2.	Ministre du revenu du Québec (DAS)	15 984,85
3.	Receveur général du Canada (DAS)	7 454,75
4.	Services Ricova Inc. (collecte des ordures)	81 387,92
5.	Papeterie St-Rémi Inc. (fournitures et papeterie)	444,69
6.	J.G. Poupart Inc. (essence)	267,75
7.	Recy-compact (collecte recyclage)	26 651,99
8.	SAGE (logiciel comptable)	1 218,74
9.	MRC du Haut-Richelieu (Branche 5A, Grand Ruisseau)	18 839,96
10.	Huard Excavation (Branche 6, Brosseau)	4 656,49
11.	Béton Laurier Inc. (Branches 2 et 3 – Thibert-Clermont)	3 028,44
12.	Béton Laurier Inc. (Branche 6 – Thibert-Clermont)	1 425,69
13.	Hydro-Québec (électricité)	1 860,04
14.	Evimbec Ltée (évaluation)	33 999,05
15.	Dunton, Rainville – avocats (dossiers CPTAQ)	181,09
16.	Petite caisse (poste et manutention)	290,55
17.	Paul Viau (km)	280,00
18.	Boyer, Yves (MRC, comités)	744,00
19.	Chenail, André (MRC, comité)	315,00
20.	Cheney, Jean (MRC, comités)	563,00
21.	Duteau, Robert (MRC, comité)	315,00
22.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	811,00
23.	Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	563,00
24.	Lécuyer, Ronald (MRC, comités)	563,00
25.	Pelletier, Chantale (MRC, comité)	315,00
26.	Sauriol, Lise (MRC, comités)	811,00
27.	Somerville, Drew (MRC, comité)	315,00
28.	Viau, Paul (MRC, comités, comités, autres)	2 951,00
29.	Maison des Jeunes l'Adomissile Inc. (travail de milieu)	10 000,00
30.	Municipalité Saint-Michel (MADA)	2 259,86
31.	Municipalité Saint-Bernard-de-Lacolle (MADA)	631,57
32.	Municipalité Saint-Patrice-de-Sherrington	750,81
33.	Mégaburo Inc. (photocopieur couleur)	489,59
34.	Bell Canada (téléphone)	20,70
35.	La Capitale Assurance (assurance groupe)	3 300,55
36.	Evimbec Ltée (évaluation)	33 999,06
37.	Municipalité Canton de Hemmingford (remboursement MSP – formation)	1 387,45
38.	Municipalité Napierville (MADA, remboursement)	2 669,96
39.	Lyne Bernier et Mario Parent (projet patrimoine 4 <sup>e</sup> versement)	5 000,00
40.	Dunton, Rainville – avocats (dossier CPTAQ)	1 158,94
41.	Groupe Ultima Inc. (assurance 2018)	19 405,00

### RÈGLEMENT V638-2016-00 (Plan d'urbanisme) Ville de Saint-Rémi

2018-02-17

Considérant l'adoption du règlement numéro V638-2016-00 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 15 janvier 2018;

Considérant que le règlement numéro V638-2016-00 (Plan d'urbanisme) abroge et remplace le règlement numéro V464-06 portant sur le «Plan d'urbanisme» de la ville de Saint-Rémi et ses amendements en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant le rapport d'analyse ainsi que la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'approuver le règlement numéro V638-2016-00 (Plan d'urbanisme);

Par conséquent, il est proposé par M. André Chenail, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V638-2016-00 «Plan d'urbanisme» de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### **RÈGLEMENT V654-2017-00 (Zonage)**

#### **Ville de Saint-Rémi**

2018-02-18

Considérant l'adoption du règlement numéro V654-2017-00 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 15 janvier 2018;

Considérant que le règlement numéro V654-2017-00 (Zonage) abroge et remplace le règlement de zonage numéro V467-07 et ses amendements de la ville de Saint-Rémi en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant le rapport d'analyse ainsi que la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'approuver le règlement numéro V654-2017-00 (Zonage);

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V654-2017-00 (Zonage) de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### **RÈGLEMENT V655-2017-00 (Lotissement)**

#### **Ville de Saint-Rémi**

2018-02-19

Considérant l'adoption du règlement numéro V655-2017-00 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017;

Considérant que le règlement numéro V655-2017-00 (Lotissement) abroge et remplace le règlement de lotissement numéro V468-07 et ses amendements de la ville de Saint-Rémi en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant le rapport d'analyse ainsi que la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'approuver le règlement numéro V655-2017-00 (Lotissement);

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Daniel Racette et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V655-2017-00 «Lotissement» de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### **RÈGLEMENT V656-2017-00 (Construction)**

#### **Ville de Saint-Rémi**

2018-02-20

Considérant l'adoption du règlement numéro V656-2017-00 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017;

Considérant que le règlement numéro V656-2017-00 (Construction) abroge et remplace le règlement de construction numéro V469-07 et ses amendements de la ville de Saint-Rémi en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Ce règlement a pour objet les nouvelles constructions et les rénovations;

Considérant le rapport d'analyse ainsi que la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'approuver le règlement numéro V656-2017-00 (Construction);

Par conséquent, il est proposé par M. Jean Cheney, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V656-2017-00 «Construction» de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### **RÈGLEMENT V657-2017-00 (Permis et certificats)**

#### **Ville de Saint-Rémi**

2018-02-21

Considérant l'adoption du règlement numéro V657-2017-00 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017;

Considérant que le règlement numéro V657-2017-00 (relatif aux permis et certificats) abroge et remplace le règlement relatif aux permis et certificats numéro V470-07 et ses amendements de la ville de Saint-Rémi en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant le rapport d'analyse ainsi que la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'approuver le règlement numéro V657-2017-00 (relatif aux permis et certificats);

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Daniel Racette et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V657-2017-00 «relatif aux permis et certificats» de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**RÈGLEMENT V659-2017-00 (PPCMOI)**  
**Ville de Saint-Rémi**

2018-02-22

Considérant l'adoption du règlement numéro V659-2017-00 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017;

Considérant que le règlement numéro V659-2017-00 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) abroge et remplace le règlement numéro V542-11 et ses amendements de la ville de Saint-Rémi en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant que ce règlement a pour but d'ajuster la mise en application quotidienne de certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement afin de tenir compte de cas où l'application stricte du règlement cause un préjudice sérieux au requérant ou empêche la construction d'un immeuble malgré que le projet cadre parfaitement avec la vision édictée dans le plan d'urbanisme;

Considérant le rapport d'analyse ainsi que la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'approuver le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro V659-2017-00;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean Cheney, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement d'approuver le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro V659-2017-00 de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**RÈGLEMENT V660-2017-00 (PAE)**  
**Ville de Saint-Rémi**

2018-02-23

Considérant l'adoption du règlement numéro V660-2017-00 relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017;

Considérant que le règlement numéro V660-2017-00 relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la ville de Saint-Rémi a pour but d'encadrer certains nouveaux développements privés afin d'étudier ceux-ci selon des critères plutôt que des normes strictes et vise principalement des secteurs en requalification ainsi que les nouveaux développements en périphérie pour lesquels les normes de construction souhaitées n'ont pas été définies et qui permet donc l'élaboration du projet qui respecte autant les volontés du promoteur que des critères recherchés par la ville;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. David Dumont et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V660-2017-00 «Plans d'aménagement d'ensemble» de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-5-2018**  
**MODIFICATION DU SADR**

2018-02-24

Avis de motion est par la présente donné par M. Paul Viau à l'effet qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement numéro URB-205-5-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (DSFT/règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville avec dispense de lecture en vue de modifier l'aire d'affectation « Récréation intensive» applicable au Club de la Roue du Roy Inc. dans la municipalité du Canton de Hemmingford afin d'y inclure le lot 5 365 782 dans son entièreté.

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT URB-205-5-2018**  
**Document sur la nature des modifications**

2018-02-25

Projet de règlement numéro URB-205-5-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

---

CONSIDÉRANT que la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à tout moment;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Hemmingford demande à la MRC des Jardins-de-Napierville, via sa résolution 2018-02-56, de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vigueur à l'effet de modifier la zone RI 1 afin d'inclure le lot 5 365 782 dans son entièreté dans le schéma d'aménagement comme récréotouristique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter (en plus du projet de règlement numéro URB-205-5-2018) le document sur la nature des modifications envisagées suite à l'entrée en vigueur du règlement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro URB-205-5-2018 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées tel que reproduit ci-dessous et en conséquence d'édicter ce qui suit :

## **Chapitre 1 Dispositions générales**

### **Section 1 : Dispositions déclaratoires**

#### **Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR / Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville et porte le numéro URB-205-5-2018.

#### **Article 2 Objet du règlement**

Le présent règlement modifie l'aire d'affectation «Récréation intensive» applicable au Club de la Roue du Roy Inc. dans la municipalité du Canton de Hemmingford afin d'y inclure le lot 5 365 782 dans son entièreté.

#### **Article 3 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 4 Aire d'application**

Le présent règlement s'applique au lot 5 365 782 situé dans la municipalité du Canton de Hemmingford.

#### **Article 5 Validité du règlement**

Le présent règlement est adopté dans son ensemble, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si un chapitre, une section, un article, un paragraphe, un sous-paragraphe ou un alinéa de celui-ci devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement demeurent en vigueur.

### **Section 2 : Dispositions administratives**

#### **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ( L.R.Q., chapitre A-19.1 ).

## **Chapitre 2 Dispositions normatives**

#### **Article 7 Agrandissement de l'affectation «Récréation intensive» applicable au Club de la Roue du Roy Inc.**

Les cartes suivantes du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement URB-205) en vigueur sont remplacées afin d'inclure le lot 5 365 782 dans son entièreté à l'intérieur de l'affectation «Récréation intensive», le tout tel que montré à l'annexe 1 du présent règlement :

- I. 11.1 Les grandes affectations du territoire (agricole)
- II. Annexe F : Affectation du territoire dans la zone agricole Club de tir la Roue du Roy Inc., Canton de Hemmingford

**NATURE DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-5-2018**

**DOCUMENT ADOPTÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53.11.4 DE LA LOI SUR  
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (L.R.Q., CHAPITRE A-19.1)**

Le présent document constitue conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le document qui indique la nature des modifications que la municipalité du Canton de Hemmingford devra apporter à son plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro URB-205-5-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vigueur de la MRC des Jardins-de-Napierville.

**Nature des modifications introduites par le règlement numéro URB-205-5-2018**

Le règlement URB-205-5-2018 modifie l'aire d'affectation «Récréation intensive» applicable au Club de la Roue du Roy Inc. dans la municipalité du Canton de Hemmingford afin d'y inclure le lot 5 365 782 dans son entièreté.

**Municipalité visée**

Canton de Hemmingford : La municipalité du Canton de Hemmingford devra modifier le tableau 2.1 et l'annexe A de son plan d'urbanisme afin de modifier l'aire d'affectation «Récréation intensive» applicable au Club de la Roue du Roy Inc. conformément au règlement URB-205-5-2018.

La municipalité devra modifier son règlement de zonage afin que l'entièreté du lot 5 365 782 soit conforme quant aux usages permis dans l'aire d'affectation «Récréation intensive» conformément au règlement URB-205-5-2018.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET  
MODIFICATION DU DÉLAI  
Projet de règlement URB-205-5-2018**

2018-02-26

Considérant que suite à l'adoption du projet de règlement numéro URB-205-5-2018 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la MRC doit tenir au moins une assemblée sur son territoire conformément à l'article 53.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'elle doit également tenir une assemblée de consultation dans toute autre municipalité qui en fera la demande dans les vingt (20) jours qui suivent la transmission des documents visés à l'article 49 de la même Loi;

Par conséquent, il est proposé par M. André Chenail, appuyé par M. David Dumont et résolu unanimement :

DE MODIFIER le délai prévu à vingt (20) jours et ce, conformément à l'article 52 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

DE TENIR une assemblée publique de consultation à la salle du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 14 mars 2018 à 19h45;

DE DÉLÉGUER à la directrice générale et secrétaire-trésorière, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée de consultation qui pourrait être demandée par une municipalité et ce, conformément aux articles 53 et 53.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**COMMISSION DE CONSULTATION  
Projet de règlement URB-205-5-2018 modifiant le SADR**

2018-02-27

Considérant que la MRC a adopté le projet de règlement numéro URB-205-5-2018 afin de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant que la MRC, conformément à l'article 53.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme doit tenir ses assemblées publiques de consultation par l'intermédiaire d'une commission créée par le Conseil, formée de ses membres qu'il désigne et dont cette dernière est présidée par le Préfet;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

DE CRÉER cette commission de consultation, laquelle sera présidée par le Préfet, monsieur Paul Viau, ainsi que Mme Sylvie Gagnon-Breton et M. Yves Boyer.

**FARR – MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**  
**LE SENTIER DU PAYSAN**

2018-02-28

Considérant que dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), la MRC des Jardins-de-Napierville a déposé un projet pour une demande d'aide financière;

Considérant qu'il y a lieu de refaire une résolution car ledit projet doit être modifié;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale à déposer le projet modifié relativement à l'amélioration de sa piste cyclable «Le Sentier du Paysan» visant des travaux d'asphaltage et ce, dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) pour un montant de 117 442\$.

Il est de plus résolu d'autoriser le Préfet à signer l'entente à intervenir avec le Ministère relativement à ce projet.

**ACHATS REGROUPÉS – 2018**  
**Pavage et sel de déglçage**

2018-02-29

Considérant que certaines municipalités désirent faire des demandes pour des appels d'offres d'achat regroupé relativement à différentes fournitures : pavage, sel de déglçage;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean Cheney, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire des demandes de soumissions pour l'achat de fournitures pour les municipalités concernées:

1. Pour l'achat de fournitures «Sel de déglçage» pour l'hiver 2018-2019
2. Pour les travaux de pavage pour 2018.

**RAPPORT TRAVAIL DE MILIEU**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2017**

2018-02-30

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville accepte le rapport déposé relativement au «Travail de milieu» au 31 décembre 2017 et d'autoriser le 4<sup>e</sup> versement de la subvention soit un montant de 10 000\$ à la Maison des Jeunes l'Adomissile Inc.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-02-31

Il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement de lever la présente séance ordinaire tenue par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, ce 14<sup>e</sup> jour de février 2018 à 20h35.

\_\_\_\_\_  
Paul Viau, Préfet

\_\_\_\_\_  
Nicole Inkel, directrice générale et  
secrétaire-trésorière